



## La loi handicap fête ses 10 ans sur un constat d'échec

mercredi 11 février 2015, par [lpe](#)

Le Collectif pour une France accessible regroupe une quarantaine d'associations et organisations : personnes en situation de handicap, personnes âgées, usagers des transports publics, piétons, parents avec poussettes, familles nombreuses, cyclistes.... En ce 11 février 2015, il dénonce l'Ordonnance du 26 septembre 2014 qui annihile les ambitions initiales de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité ; et ce dans un contexte où deux lois n'ont pas été appliquées en l'espace de 40 ans (lois des 30 juin 1075 et 11 février 2005).

Cette Ordonnance de 2014 simplifie et explicite les normes d'accessibilité mais aménage un délai supplémentaire à travers la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Un agenda qui doit être établi par chaque établissement recevant du public détaillant les étapes prévues pour une accessibilité des locaux et équipements.



De nombreux rassemblements sont organisés ce 11 février 2015 pour rappeler combien la France est en retard sur l'accessibilité des lieux publics à tous à l'occasion de ce 10e anniversaire du vote de la loi dite « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Pour plus d'informations sur le collectif : <http://collectifpourunefranceaccessible.fr>

Un colloque intitulé "2005-2015, le défi de l'inclusion" sera d'ailleurs organisé à Poitiers le 3 juin 2015 pour essayer, localement, de faire avancer les choses : [toutes les informations, cliquez ici](#)